



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 à 16 HEURES 00

Date de convocation : 12 juin 2014
Nombre de Membre en exercice : 11
Nombre de Membre présents : 10
Nombre de votants : 9

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. CHABERT Gérard, M. CHAUFFARD Benoit, Mme LANDRE Mélanie, Mme. NAULOT Patricia, M. AMIOT Bruno, Mme BAGNARD Florence, M. BONTÉ Gérard, M. CHARLES Claude, M. RENAULT Éric.

Absents excusés :

Monsieur MURER Alain donne pouvoir à monsieur M. CHARLES Claude.

Absents : Monsieur CLÉRIOT Jean-Pierre (car son pouvoir est arrivé après M. MURER. Une personne ne pouvant avoir qu'un seul pouvoir)

Secrétaire : M. CHABERT Gérard.

Le quorum est atteint.

1 – Élection du délégué pour le vote sénatorial du 28 septembre 2014.

Le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 a convoqué tous les conseils municipaux concernés par l'élection sénatoriale, le vendredi 20 juin 2014, à l'effet de procéder, sans débat et au scrutin secret, à l'élection des délégués, délégués supplémentaires et suppléants, appelés à former le collège électoral sénatorial, avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers généraux.

En ce qui concerne la commune de Givry, et conformément à l'annexe n° 4 de l'arrêté préfectoral n° 2014155-0010 du 4 juin 2014, le Conseil Municipal de la commune de Givry doit élire 4 personnes, réparties comme suit :

- 1 délégué titulaire à élire,
- 3 suppléants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014155-0010 en date du 4 juin 2014 fixant le nombre de délégués titulaires, suppléants et supplémentaires à élire en vue de l'élection des Sénateurs, qui se déroulera le 28 septembre 2014,

M. le Maire, Gérard CHABERT, se porte volontaire en tant que délégué titulaire.

Messieurs Claude CHARLES et Benoit CHAUFFARD, Mme Mélanie LANDRE sont candidats pour devenir suppléants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 dont 0 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 9

En conséquence, les délégués et délégués suppléants, pour la commune de Givry, appelés à participer à l'élection des sénateurs sont :

- ***Délégué titulaire : M. Gérard CHABERT, Maire,***
- ***Suppléants : MM Claude CHARLES, Benoit CHAUFFARD, Mme Mélanie LANDRE, Adjoints au Maire.***



COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 à 16 HEURES 00

2–Montant d’engagement des travaux pour le Maire.

Afin de préparer un programme sur les travaux à envisager durant son mandat, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le montant des dépenses qu’il serait autorisé d’engager. M. BONTÉ suggère une fourchette entre 1 000 à 1 500 €. Mme BAGNARD demande un temps de réflexion supplémentaire. Le conseil municipal accepte d’accorder ce délai. La décision finale est donc reportée au prochain conseil.

3– Devis Presbytère.

M. le Maire indique qu’une infiltration d’eau a provoqué des dégâts dans la cuisine du Presbytère. Il est nécessaire de réparer le toit du four à pain et de réparer le mur de la cuisine. Deux devis sont proposés :

- entreprise LAFONT COUVERTURE : 1 594.25 € TTC
- entreprise THOUARD SERVICES : 2 585 € TTC

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal ACCEPTE le devis, le moins disant, de l’entreprise LAFONT COUVERTURE pour 1 594.25 € TTC.

4 – Questions et informations diverses.

M. le Maire précise que la réfection du sol au rez-de-chaussée du Presbytère est à prévoir au budget 2015.

M. le Maire informe que nous accueillerons deux nouveaux élèves à l’école dont une enfant handicapée. La nature des soins nous sera précisée ultérieurement.

Nous avons à ce jour 19 élèves pour l’année scolaire 2014/2015. Les soins de cette enfant alliés au changement de rythme scolaire nécessiteront peut-être le déménagement de la mairie dans l’appartement mitoyen à la mairie actuelle.

Le Temps d’Activité Périscolaire (TAP) dû au passage à 4 jours ½ de travail pour les élèves impose un local pour cette activité.

Cet appartement ne nécessite aucun frais de remise en état.

Une mise en conformité pour permettre l’accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite sera obligatoire. Le délai pour cette mise en place n’est pas encore connu.

M. le Maire fait part au conseil municipal que des travaux de remise en état dans la cuisine et les sanitaires de la salle des fêtes seront envisagés l’année prochaine.

Plus aucune question n’étant posée, la séance est levée à 16 heures 30.

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre	BONTÉ Gérard
MURER Alain	RENAULT Éric	BAGNARD Florence
AMIOT Bruno	CHARLES Claude	